

LOCAL JEUNES DE BOULOIRE

06 15 45 36 55 ou 02 43 35 29 41
localjeunesbouloire@orange.fr



Coupon d'inscription

Soirées **mai/juin** 2018

Nom et Prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms des parents ou tuteur légal et adresse de facturation :
.....
.....

Portable parents :

Numéro CAF/MSA :

Merci de cocher les soirées pour lesquelles votre jeune est intéressé(e)	
SOIREES SUR INSCRIPTION – FIN 23h - De 4.40€ à 8.35 € (Facturation sur un créneau de 5h, de 18h à 23h sauf exception.)	
Vendredi 8 juin : TRAMPOLINE'PARK / PLAN D'EAU de la GEMERIE <i>Apportez son pique nique</i>	
Vendredi 22 juin : SOIREE MEXICAINE / TACOS <i>Repas compris</i>	
Vendredi 29 juin : SOIREE DE FIN D'ANNEE <i>Repas compris</i>	

Ramassage

ARDENAY (à la Maison Pour Tous) Aller Retour
 LE BREIL SUR MERIZE (place de l'Eglise) Aller Retour
(Horaires déterminés et donnés à l'issue des inscriptions)

En cas de première participation à une sortie ou soirée organisée par le Local Jeunes, une adhésion vous sera demandée comme stipulé dans le règlement intérieur.

Je prends acte que toute inscription est définitive et m'engage à régler cette prestation dès la réception de la facture.

Date et signature :

LOCAL JEUNES DE BOULOIRE

06 15 45 36 55 ou 02 43 35 29 41
localjeunesbouloire@orange.fr



Coupon d'inscription

Soirées **mai/juin** 2018

Nom et Prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms des parents ou tuteur légal et adresse de facturation :
.....
.....

Portable parents

Numéro CAF/MSA :

Merci de cocher les soirées pour lesquelles votre jeune est intéressé(e)	
SOIREES SUR INSCRIPTION – FIN 23h - De 4.40€ à 8.35 € (Facturation sur un créneau de 5h, de 18h à 23h sauf exception.)	
Vendredi 8 juin : TRAMPOLINE'PARK / PLAN D'EAU de la GEMERIE <i>Apportez son pique nique</i>	
Vendredi 22 juin : SOIREE MEXICAINE / TACOS <i>Repas compris</i>	
Vendredi 29 juin : SOIREE DE FIN D'ANNEE <i>Repas compris</i>	

Ramassage

ARDENAY (à la Maison Pour Tous) Aller Retour
 LE BREIL SUR MERIZE (place de l'Eglise) Aller Retour
(Horaires déterminés et donnés à l'issue des inscriptions)

En cas de première participation à une sortie ou soirée organisée par le Local Jeunes, une adhésion vous sera demandée comme stipulé dans le règlement intérieur.

Je prends acte que toute inscription est définitive et m'engage à régler cette prestation dès la réception de la facture.

Date et signature :

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (TARIFS)

Article 2 : L'adhésion pour une année civile est obligatoire et est modulée selon le quotient familial quelque soit le lieu de résidence.

Tarif/tranche et adhésion annuelle

Tarif annuel	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
Cdc	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
Hors Cdc	4.80 €	6 €	7.20 €	8.40 €	9.60€	10.80 €	12 €

Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, tous les mercredis (12h30/18h) et tous les vendredis (17h30/22h ou 23h) sauf chaque vendredi précédent et suivant les vacances scolaires.

Article 7 : Les activités – tarifs horaires par tranche

Tarif à l'heure, en euros	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
Cdc	0.88	0.97	1.05	1.14	1.22	1.31	1.39
Hors Cdc	1.06	1.16	1.26	1.37	1.46	1.57	1.67
Repas Cdc	2.70	2.80	2.9	3	3.1	3.2	3.3
Repas Hors Cdc	3.24	3.36	3.48	3.6	3.72	3.84	3.96

L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical. La facturation se fait après la sortie ou soirée : à réception d'une facture, vous devrez vous en acquitter auprès du trésor public de St Calais.

Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords d u local jeunes. De ce fait, 2 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.

Pour valider l'inscription de votre jeune, il vous faudra nous fournir un dossier d'inscription dûment rempli (renseignements généraux sur l'enfant, la famille et la santé du jeune ainsi qu'une partie réservée aux autorisations et accès au Local par le jeune) et une attestation d'assurance extrascolaires pour l'année en cours.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (TARIFS)

Article 2 : L'adhésion pour une année civile est obligatoire et est modulée selon le quotient familial quelque soit le lieu de résidence.

Tarif/tranche et adhésion annuelle

Tarif annuel	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
Cdc	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
Hors Cdc	4.80 €	6 €	7.20 €	8.40 €	9.60€	10.80 €	12 €

Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, tous les mercredis (12h30/18h) et tous les vendredis (17h30/22h ou 23h) sauf chaque vendredi précédent et suivant les vacances scolaires.

Article 7 : Les activités – tarifs horaires par tranche

Tarif à l'heure, en euros	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
Cdc	0.88	0.97	1.05	1.14	1.22	1.31	1.39
Hors Cdc	1.06	1.16	1.26	1.37	1.46	1.57	1.67
Repas Cdc	2.70	2.80	2.9	3	3.1	3.2	3.3
Repas Hors Cdc	3.24	3.36	3.48	3.6	3.72	3.84	3.96

L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical. La facturation se fait après la sortie ou soirée : à réception d'une facture, vous devrez vous en acquitter auprès du trésor public de St Calais.

Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords d u local jeunes. De ce fait, 2 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.

Pour valider l'inscription de votre jeune, il vous faudra nous fournir un dossier d'inscription dûment rempli (renseignements généraux sur l'enfant, la famille et la santé du jeune ainsi qu'une partie réservée aux autorisations et accès au Local par le jeune) et une attestation d'assurance extrascolaires pour l'année en cours.